

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE Arrondissement de Saint- Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 17 Présents : 10 Absents : 6 Pouvoirs : 1 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N ° CIAS-30/2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle annexe, à Frangy, sous la vice-présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT.</p> <p>Date de convocation : 27/06/2024</p> <p>Présents : Mmes Carole BRETON, Sophie COLAS, Marie-Chantal FIGUET, Marie-Antoinette SIMON, Sandrine TASSET. MM. David BANANT, André-Gilles CHATAGNAT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL.</p> <p>Pouvoir : Mme Odile DERONZIER donne pouvoir à Marie-Antoinette SIMON.</p> <p>Absents excusés : Mmes Marthe CUTELLE, Isabelle DREVET, Carine DUVERNOIS, Céline FILET. MM. Jérémie COURLET, Paul RANNARD.</p> <p>Mme Carole BRETON est désignée secrétaire de séance.</p>

OBJET : EHPAD – DM n°01 EPRD 2024

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative n°01 relative à l'EPRD 2024.

L'EHPAD du Val des Usse a reçu récemment ses arrêtés de tarification pour la dotation soins et la dotation dépendance 2024, ainsi que pour le tarif hébergement.

Les recettes allouées par les autorités de tarification apportent des modifications au niveau des produits de la tarification qui conditionnent également l'affectation des charges.

De ce fait, la section d'exploitation de l'EPRD 2024 de l'EHPAD sera répartie comme suit :

Pour les charges :

Un total de 4 470 656,00 € réparti comme suit :

- 853 910,00 € pour le groupe 1, dépenses afférentes à l'exploitation courante
- 2 993 316,00 € pour le groupe 2, dépenses afférentes au personnel
- 623 430,00 € pour le groupe 3, dépenses afférentes à la structure

Pour les recettes :

Un total de 4 470 656,00 € réparti comme suit :

- 4 380 516,00 € pour le groupe 1 produits de la tarification
- 90 140,00 € pour le groupe 2, autres produits relatifs à l'exploitation
- 0,00 € pour le groupe 3, produits exceptionnels

Les produits de la tarification d'un montant total de 4 380 516,00 € se répartissent par section tarifaire de la manière suivante :

- 2 193 717,00 € pour les recettes hébergement
- 588 309,00 € au titre de la dépendance
- 1 598 490,00 € au titre du forfait global soins

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le

ID : 074-267411106-20240703-CIAS_30_24-DE



Le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD 2024 de l'EHPAD intègre les données du PPI validé par le département pour le projet de construction.

Il sera réparti comme suit :

Pour les ressources : un montant total de 7 206 417,00 €

Pour les emplois : un montant total de 5 185 000,00 €

Document annexe : DM n°1 2024 : Tableau d'ajustement de la dotation soins 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Pour le Président, par délégation

Le vice-Président,

M. André Gilles CHATAGNAT



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.